



**DELIBERATION N° 9**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet : Carte  
scolaire :  
Modification des  
périmètres  
scolaires des  
écoles  
maternelles**

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 10 décembre 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, AM BARTHE, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, MA THEBAUD, MA POCHAT, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : C.DUFOUR (pouvoir à AM BARTHE), P. ACEDO (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), C. ORDONNES (pouvoir à J.DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, rappelle que les évolutions démographiques et urbaines sur la Commune nécessitent des ajustements réguliers de la carte scolaire afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants (sécurité, bien-être et confort de travail) tout en veillant à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires.

C'est pourquoi, elle propose, au regard des renouvellements des populations sur le territoire et, notamment, de la capacité de l'école maternelle Joliot-Curie à accueillir de nouveaux élèves, la modification de la carte scolaire relative aux écoles maternelles.

Cette modification a pour but d'alléger les effectifs très importants de l'école Irène Joliot-Curie et de renforcer ceux de l'école Jean-Baptiste Lanusse.

Aussi, Madame Marie José ROQUES présente une nouvelle sectorisation, proposée sur le plan joint, qui entrera en application à la rentrée de septembre 2020.

Les enfants concernés par cette modification et déjà inscrits à l'école Joliot-Curie auront la possibilité de rester dans leur école actuelle ou de choisir leur nouvelle école de secteur.

Madame Claire ORDONNES indique que cette proposition a été validée lors de la commission des affaires scolaires du 4 novembre 2019.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

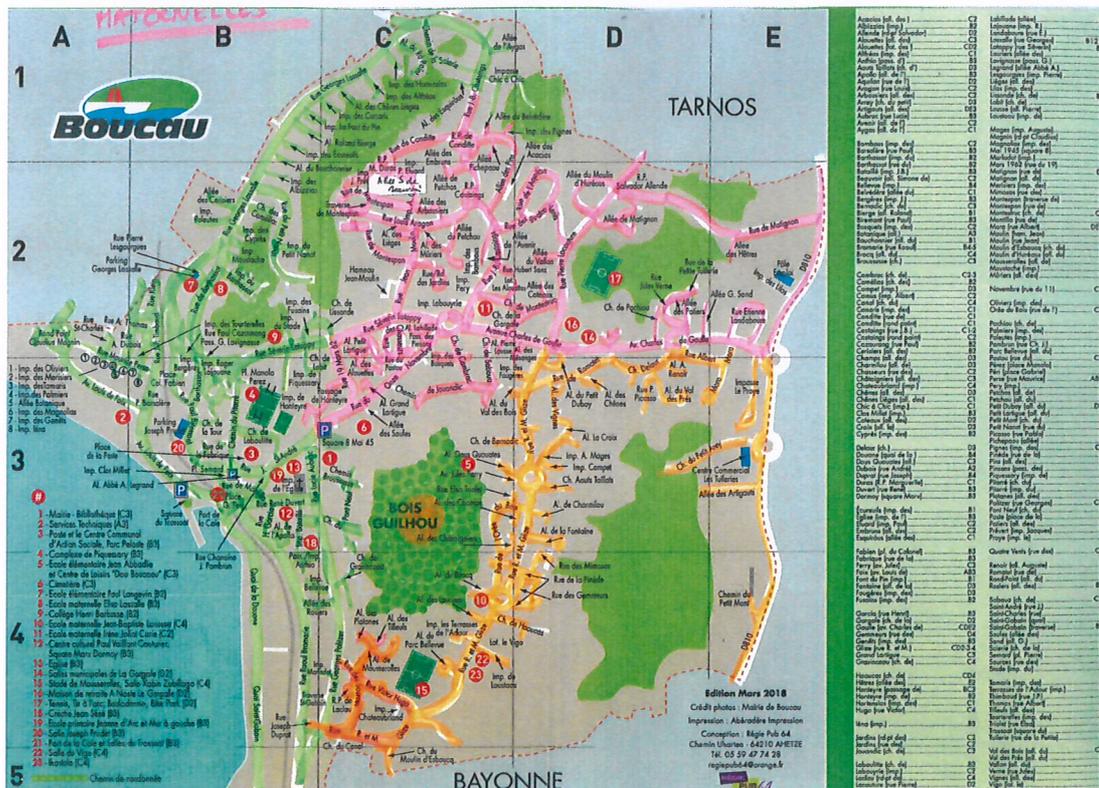
. Adopte les périmètres scolaires des écoles maternelles pour la rentrée de septembre 2020, conformément aux cartographies jointes à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 17 décembre 2019

Le Maire,



Secteurs scolaires écoles maternelles en vigueur à la rentrée 2019



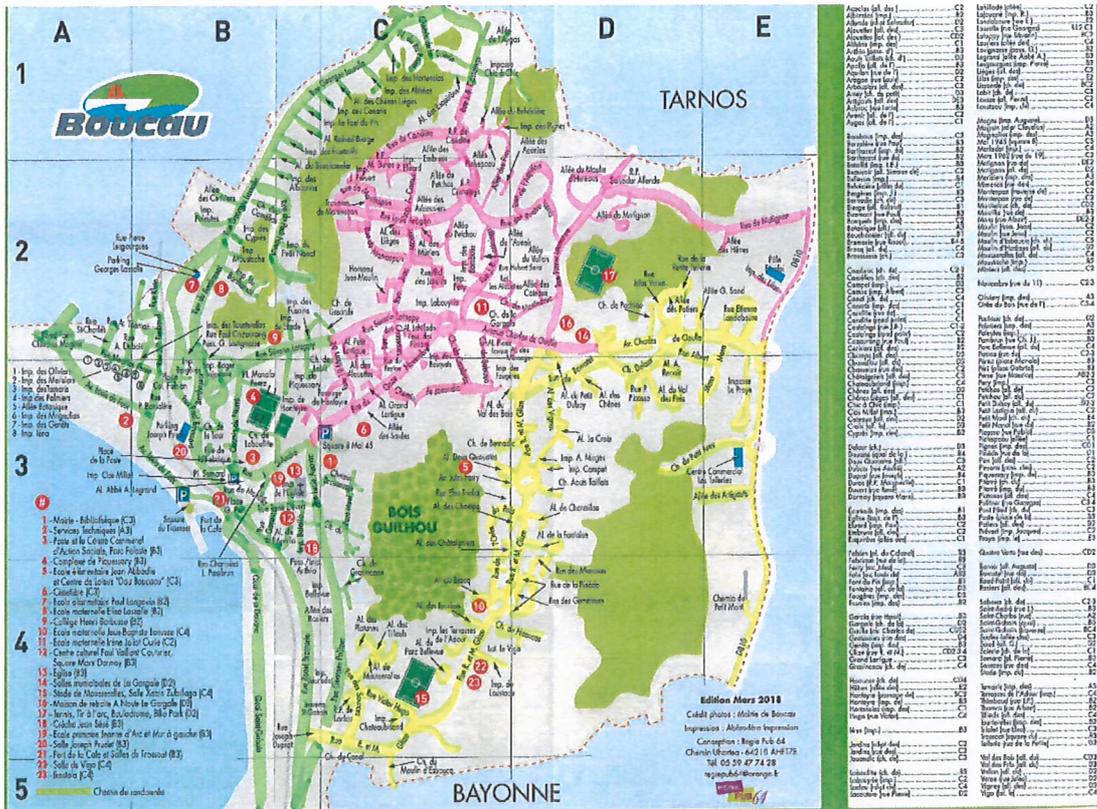
**Secteurs actuels**

**Ecole Elisa Lassalle**

**Ecole Irène Joliot-Curie**

**Ecole Jean-Baptiste Lanusse**

# Secteur scolaires écoles maternelles validés pour la rentrée 2020



**Secteur 2020**

**Ecole Elisa Lassalle**

**Ecole Irène Joliot-Curie**

**Ecole Jean-Baptiste Lanusse**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2019